



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-044-798868717-20250521-2025\_05-DE

# Compte-rendu de la séance du 5 mars 2025 à 17h30 à Mixt.

## **Membres du conseil d'administration**

### **Étaient présents :**

Bir Cécile, Coué Julien, Phalippou René, Germain Thomas Patrick, Jansen Louise, Le Moullec Catherine, Martineau David, Paragot Agnès, Poirout Dominique, Sallé Fanny, Bourdon Emilie, Thébault Alexandre

### **Étaient représentés (pouvoir)**

/

### **Était excusé :**

Girardot-Moitié Chloé, Ploteau Annie, Seassau Aymeric

**Soit 12 présents / 14 membres - Quorum atteint.**

## **Direction de Mixt :**

Catherine Blondeau - directrice

Marie Belleville - directrice administrative et financière

Juliette kaplan - directrice du pôle développement et relations extérieures

## **Assistaient également à l'entièreté de la réunion :**

Christophe Fenneteau, chef de service création artistique, DRAC Pays de la Loire

Emilie Krieger, conseillère danse, DRAC Pays de la Loire

Camille Fortin, chargée de mission théâtre et livre, Nantes Métropole

Sébastien Mehat-Leroy, agent comptable de l'EPCC,

Mireille Pinaud, directrice culture et patrimoine, Département de Loire-Atlantique

Sophie Renard, directrice générale adjointe Citoyenneté, Département de Loire-Atlantique

**Dominique Poirout** introduit ce conseil d'administration en souhaitant la bienvenue. Elle invite à un tour de table, afin que chacun se présente.

## **1. Approbation du compte-rendu du CA du 5 novembre 2024**

Vu le procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2024, transmis en annexe et après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal du conseil d'administration du 19 décembre 2024 à l'unanimité.

## **2. Naissance du projet Mixt : transformation et innovation**

- Présentation globale du projet, avec un focus sur deux dimensions : la refonte de la coopération territoriale et le restaurant.

**Catherine Blondeau** rappelle qu'un premier conseil d'administration d'installation de Mixt a eu lieu en décembre 2024. Ce conseil abordait des sujets très techniques, et nous avons convenu de prendre un temps spécifique pour présenter de façon plus approfondie le projet artistique et culturel. Un PowerPoint détaillé sert de support à cette présentation pour aborder deux sujets principaux : le rayonnement départemental de l'activité de Mixt et le restaurant. Mixt est projet mixte, très hybride, et Catherine Blondeau le définit comme un projet culturel multiple qui rayonne dans toute la Loire-Atlantique depuis un lieu nantais vibrant. Elle met en lumière trois mots qui ponctueront la présentation : la transformation, l'expérimentation, l'innovation.

La transformation du Grand T et de MDLA est travaillée depuis plusieurs années et s'inscrit dans un faisceau de circonstances incitatives :

- la volonté du département de fusionner Le Grand T et MDLA,
- l'évolution des politiques culturelles départementales, et la tourmente de la filière spectacle vivant.
- Les travaux du théâtre qui ont conduit Le Grand T à organiser les saisons mobiles depuis 3 ans avec une activité réduite.

Le moment était opportun pour cette transformation. La période intermédiaire de travaux et la baisse d'activité a permis d'engager beaucoup d'énergie dans cette transformation, d'aller nourrir l'inspiration et de consulter des experts, notamment pour ouvrir les nouveaux secteurs d'activité : le restaurant, poumon convivial du projet ; l'organisme de formation ; la location d'espace, le mécénat. Ce moment est aussi idéal pour s'interroger sur le sens du spectacle vivant au XXI<sup>e</sup> siècle. Mixt expérimente un nouveau modèle, qui implique une transformation profonde aussi bien pour l'équipe et ses compétences, le lieu et son usage, le projet et ses activités.

Mixt est à la fois un héritage de MDLA et du Grand T. Il est aussi le produit de l'innovation. Il se veut une institution solidaire, créant des ponts avec les réseaux avec lesquels il travaille, notamment les opérateurs spécialisés et les compagnies locales. Mixt encourage la diversité des fréquentations, il vise notamment la jeunesse et les familles, et les personnes aux revenus modestes. Pour cela, un travail de médiation, d'éducation artistique et culturelle continuera d'être développé. Il compte ouvrir ses espaces aux pratiques amateurs.

Les innovations de Mixt se traduisent par une logique de service public élargie et une logique entrepreneuriale assumée.

- Un restaurant, un jardin, des espaces intérieurs et extérieurs généreux répondent à la volonté de s'ouvrir à la société civile, notamment à la vie associative.
- Un équipement (salles, studio de danse) invite à des partenariats avec les compagnies et les établissements du territoire. Se mettra en place ces prochains mois la refonte de l'accompagnement des artistes : accompagnement de leurs projets, mais aussi de leurs carrières (formation, reconversion et transformation).
- L'atelier de création de décors va voir évoluer son modèle économique puisque les demandes de clients nationaux sont fortes.
- De nouveaux tarifs de billetterie ont aussi été pensés.

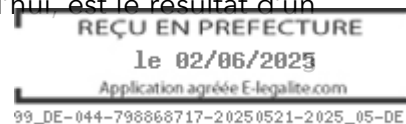
Les équipes de Mixt travaillent à un rayonnement des spectacles sur le département, en ayant comme ligne de mire l'équilibre de leur répartition. Le réseau de coopération de Mixt est rebaptisé PARLA : Partenaires Artistiques de Loire-Atlantique. Il comporte 17 salles, 12 EPCI : les membres de ce réseau devront adhérer pour bénéficier des projets mutualisés. Cette adhésion permettra aux représentants des communes et des EPCI de participer au comité des territoires et d'élire deux personnalités qualifiées qui siégeront au Conseil d'administration de Mixt.

Dans ce réseau, les projets sont co-construits, les expériences partagées, on organise des tournées de spectacles. Il y a mutualisation et partage des frais. Il y a une volonté de maintenir et d'accompagner des projets de résidence artistique qui seront implantés ailleurs que dans les salles municipales (médiathèques, Ehpad, écoles, dans des lieux centraux des communes). Les interventions en milieu scolaire doivent être maintenues.

Aujourd'hui, alors que la saison est en construction, il ne peut être proposé qu'une tentative approximative de chiffrage. Sept projets devaient prendre place sur le territoire, ainsi qu'une multitude au sein des communes. Le tout devrait toucher potentiellement 35 000 spectateurs.

- Le restaurant

**Catherine Blondeau** salue le travail de Juliette Kaplan, directrice du pôle développement et relations extérieures. L'étape du projet restaurant, présentée aujourd'hui, est le résultat d'un



an et demi de travail, accompagné par l'entreprise spécialisée Émulsion. C'est un restaurant à part entière, ouvert en continu du déjeuner à la soirée. Pour les spectateurs, un bar mobile avec une restauration rapide de qualité désengorgera le restaurant. L'offre sera large, afin de plaire au plus grand monde, les prix seront adaptés. La projection financière a été travaillée avec Émulsion. Il faudra embaucher 7 personnes pour faire fonctionner ce lieu sur l'amplitude horaire projetée.

Catherine Blondeau conclut en précisant que d'autres dimensions de Mixt seront présentées lors de prochains CA.

**Dominique Poirout** remercie pour cette présentation précise et passionnante, qui promeut la transformation et l'innovation. Elle en retient les termes de coopération, et d'héritage - synthèse de ce qu'ont produit de mieux les deux structures. En tant qu'élue départementale et présidente de Mixt, elle souscrit au fait que ce soit un espace solidaire, de mixité, et d'innovation sociale par les arts. Elle invite les participants à commenter cette présentation.

**Catherine Le Moulec** salue la qualité de la présentation. Elle est particulièrement sensible au terme « solidarité ». L'accompagnement des artistes du territoire, actuellement malmenés, lui importe. Tous les dispositifs leur permettant de répéter, de jouer, d'avoir un soutien technique ou des espaces de travail sont particulièrement importants dans le contexte actuel. Abordant le sujet du restaurant, il lui semble important de veiller à maîtriser les coûts, et que ce soit un lieu de mixité, accessible aux familles.

**David Martineau** remercie pour cette présentation. L'accent ayant été mis sur le territoire et les publics, il souligne également le déploiement de l'activité sur la base nantaise. Il rappelle qu'à l'origine de ce projet, il y a le désir d'allier le meilleur d'une maison de la culture à l'ancienne, et le meilleur d'un projet artistique et culturel innovant, inventif, de qualité et exigeant, le tout en se projetant sur un territoire important et dans un budget réaliste.

Il souligne que le pari de la fusion et de la revalorisation du lieu est un pari réussi. MDLA trouve une expression renforcée dans Mixt (ce n'est pas une fusion-absorption).

Nous avons trouvé collectivement le bon équilibre entre une ambition forcenée et des contraintes en particulier budgétaires. Les équipes ont monté un très beau projet ayant la capacité de s'adapter au monde tel qu'il est.

La question des dépenses est importante aujourd'hui, au regard de la réalité économique touchant de nombreuses compagnies dans la précarité. Alors, si certains voient d'abord dans Mixt une fusion, et donc des économies, **David Martineau** affirme qu'elles sont multiples : avec un budget contenu, le personnel est déployé afin de participer à la durabilité économique de Mixt et développe une vraie stratégie qui provoquera l'intégration de nouveaux publics, via les séminaires, les locations de salles, les formations, ... Il est reconnu qu'un territoire traversé par les arts et les activités culturelles est un territoire se portant beaucoup mieux qu'un territoire qui ne l'est pas. Les arts et les activités culturelles alimentent le vivre ensemble et la solidarité. Ce projet porte une ambition et une singularité forte sur le territoire national, ainsi que des valeurs qui nous sont chères.

**David Martineau** remercie tous ceux qui ont participé à ce travail, dont les salariés qui ont vécu des moments d'inquiétude, d'autant que ce processus a pu leur sembler long. Il remercie également les services du département, et félicite l'État qui entre officiellement dans l'EPCC.

**Agnès Paragot** remarque que David Martineau amène la politique au cœur du sujet.

Elle souhaite distinguer la question de l'investissement dans la rénovation et la fusion des deux opérateurs. La fusion des deux structures est, selon elle, une bonne chose. Elle se réjouit que le modèle économique de Mixt s'appuie sur le développement de recettes propres, car il est parfois nécessaire de faire rentrer des financements privés pour servir les dépenses publiques. Il y a sûrement des modèles à réinventer. Mixt en sera un exemple.

**Dominique Poirout** rappelle que Mixt est d'abord un établissement public fonctionnant majoritairement avec des subventions publiques. La proposition est de mettre en synergie les

activités pour alimenter la diversité des usages et les recettes propres de l'établissement. Cette fusion n'a pas pour finalité de déboucher sur des économies mais plutôt de réinventer un projet artistique et culturel adapté à notre époque en s'appuyant sur l'héritage et la compétence des deux structures. Ce modèle pourra servir d'exemple.

**Fanny Sallé** s'associe aux remerciements. Elle suit ce projet depuis le début et elle observe qu'une entreprise d'une telle ampleur nécessite du temps et de la collaboration. La lisibilité des objectifs est très claire. Il faut que l'EPCC soit un projet départemental, qu'il irradie, qu'il se décentre de sa base nantaise. Mixt est un outil important de notre politique culturelle départementale. L'intervention de Mixt sur le département est une réponse à nos enjeux.

**Alexandre Thebault** souligne la forme novatrice de ce modèle mis en place. Il est attaché au ruissellement de Mixt, et il espère que ce travail de collaboration permettra de résorber les fractures territoriales. Il y a une belle complémentarité sur le territoire qui permettra aux villes de toutes tailles de grandir culturellement. Il salue également la diversification des recettes, publiques et privées, qui sera la garantie de l'indépendance de la création artistique. Cette diversification permettra de rebondir si un financeur se retire.

Alexandre Thebault déclare que ce sera son dernier conseil d'administration au sein de Mixt dans la mesure où le conseil régional se retire de l'EPCC à partir de 2026. Il salue ce qui a été mis sur pied.

**Dominique Poirout** regrette que cette décision soit prise, alors qu'à l'opposé, dans une autre grande structure culturelle -l'ONPL-, il y a pu avoir un dialogue bénéfique.

**René Phalippou** précise que l'État est entré au CA de Mixt en 2024, se reconnaissant dans ce projet. Dont le rayonnement territorial singulier correspond à ce que l'État projette. L'échelon départemental est un bon échelon pour travailler avec les différentes strates des collectivités publiques. Il confirme le savoir-faire des deux structures, collaborant parfaitement avec le territoire. La base est solide, mais le projet a évidemment besoin de tous les acteurs pour mieux avancer, y compris de l'État. Concernant la diversification des ressources, René Phalippou estime que la situation est inédite, les temps sont changeants, il faut essayer de nouveaux modèles. Le projet Mixt est très large, complet, ambitieux dans son exhaustivité. On peut s'attendre à ce que tout ne soit pas probant, que ce soit à cause des résultats ou d'un changement de contexte. La structure actuelle du projet est solide, grâce à la volonté des équipes, leur travail de réflexion et le désir d'évolution. La dimension singulière de Mixt est unique, et pourra avoir valeur d'exemple et inspirer d'autres établissements. Fort de cette expérience, l'État pourra ainsi accompagner d'autres lieux, et apporter une réponse à ces grands problèmes de fractures territoriales, qu'elles soient ou non géographiques. Il souhaite une bonne continuation à Mixt.

**Émilie Bourdon** s'associe aux remerciements. Elle apprécie le travail évolutif, depuis plusieurs années, mené par l'ensemble des parties prenantes, œuvrant de concert afin que ce projet soit lancé au bon moment, au bon niveau, et qu'il réponde au cahier des charges originel. Elle félicite les équipes engagées dès l'origine pour que ce projet ait du sens. Émilie Bourdon se souvient avoir été dès le commencement très enthousiaste, face à un alignement des constats d'intérêt pour le projet. Aujourd'hui, elle sait que même si des acteurs se désistent, l'aventure doit continuer. Pour elle, Mixt pose les bonnes questions : il faut avant tout savoir pour qui on agit, et comment. Il est clair qu'il faut pouvoir fonctionner avec la situation économique actuelle, dans un contexte évolutif, tout en portant des prétentions : la structuration sur le territoire, l'emploi, et le rayonnement. Ce type de projet est nécessaire afin que les fractures ne se creusent pas davantage. Mixt sera un lieu pour les artistes, afin qu'ils créent, qu'ils soient diffusés. Et pour qu'ils émergent. Ce sera également un lieu pour les spectateurs, et pour les citoyens. Ce lieu est un maillon de la chaîne, complémentaire des équipements du territoire. Elle conclut en remarquant que les acteurs n'ont pas attendu pour développer de nouveaux axes de financement ; cela ne doit pas permettre aux collectivités de se désengager car ce

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-044-798868717-20250521-2025\_05-DE

sont là des accélérateurs de fracture. Il y a la volonté, et derrière il faut maintenir la capacité à construire.

**Patrick Germain-Thomas** étudie l'économie du spectacle vivant depuis 15 ans. Il a œuvré sur les questions d'éducation et de médiation artistique, raison pour laquelle il a été invité en tant que personnalité qualifiée aux conseils d'administration de Mixt et précédemment de MDLA. Dans la présentation d'aujourd'hui, il remarque la profondeur de la réflexion sur les problématiques actuelles de l'économie du spectacle vivant. Il a été interpellé par la mention du réseau PARLA, qui propose des réponses aux problématiques d'aujourd'hui. Au-delà de son originalité, Mixt est un projet qui permet de répondre aux enjeux du spectacle vivant et aux problématiques actuelles des politiques culturelles.

**Julien Coué** remercie Catherine Blondeau et toutes les équipes pour ce projet qui donne très envie. Il sait que les valeurs seront partagées, et il note la dimension solidaire évoquée à plusieurs reprises. Mixt a également une dimension de posture, qu'il définit comme une posture à l'écoute des territoires, des acteurs, et de l'air du temps. Ce projet va faire envie à d'autres, cette posture doit être assurée.

**David Martineau** réagit à l'annonce du retrait de la Région. Il souligne qu'aujourd'hui est présenté le projet d'un établissement public coopératif et culturel : il prédit que le terme « coopératif » fera le succès de Mixt. Ce terme a été au cœur de l'ensemble des réflexions, de tous les axes du projet. David Martineau refuse la résignation à une culture s'enfonçant dans la crise, présentée comme une réalité inéluctable. Tout en confirmant que les collectivités sont libres de l'exercice de leurs crédits, il regrette que la Région sorte de la coopération, celle qui donne son identité aux Pays de la Loire, au moment où un projet se donne l'ambition d'être innovant.

**Dominique Poirout** propose au conseil d'administration de valider le lancement et la mise en œuvre des activités commerciales internalisées de restauration, de commercialisation / privatisation d'espace et de formation professionnelle, et de permettre à la direction de l'EPCC de faire l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces activités.

*Mise au vote, la délibération 2025-02 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés*

### 3. Présentation de l'organigramme de Mixt

**Catherine Blondeau** annonce la présentation du nouvel organigramme et de la méthode choisie pour l'élaborer.

**Marie Belleville** explique que l'organigramme a été travaillé avec anticipation et précaution, la fusion étant connue depuis 2019. Au fil des départs en retraite, des démissions, des bifurcations, les postes ont été gardés vacants pour favoriser la mobilité. Ils sont au nombre de six. En 2022 une somme importante a été provisionnée pour anticiper le coût de la fusion et d'éventuels départs. Mixt a été accompagné par la Belle ouvrage et le Cac (agence comptable et juridique). En novembre 2023, un schéma d'organisation a été initié, pour aboutir au 1<sup>er</sup> février à la mise en œuvre de l'organigramme validé lors du CA de décembre 2024. Trois objectifs ont été suivis : adapter l'organisation du travail au nouveau projet, contenir la masse salariale, maintenir une politique sociale et poursuivre le dialogue social afin de proposer à tous les salariés un poste.

**Catherine Blondeau** analyse le résultat. Avant la fusion, il y avait 82 postes au total (45 au Grand T, 17 permanents à MDLA et 20 postes d'intervenants scolaires). 1 a été supprimé, celui de Caroline Druelle, directrice de MDLA qui a quitté le projet. 10 postes IMS sont conservés,

mais le modèle a été repensé afin que toutes les dépenses soient couvertes par les recettes d'activités.

En ce qui concerne le « théâtre en ordre de marche », c'est-à-dire les postes financés par les subventions publiques, 4 postes ont été sortis pour être affectés à des activités commerciales : 2 postes pour la formation, 2 pour le développement commercial. L'ambition est qu'ils soient pris en charge par les recettes qu'ils dégageront. 7 postes vont être créés pour l'activité restaurative, ils seront couverts par les recettes. Et il y a 20 postes pour les interventions en milieu scolaire qui sont couverts par les participations des communes. Au total, 31 postes sont couverts par les recettes d'activité.

Il reste 57 postes dans la masse salariale du théâtre en ordre de marche (TOM). Parmi eux, 5 postes ont été ouverts sur des compétences nouvelles par redéploiement (2 postes d'animation, 1 pour la coordination territoriale, 1 poste de régisseur logistique accueil et bâtiment, 1 poste responsable des ressources humaines).

3 postes vont rester vacants pour voir s'il y a besoin de renforcer des compétences, ou du moins attendre que les recettes arrivent avant d'éventuellement embaucher.

Catherine Blondeau a conduit 56 entretiens de positionnement entre le 6 et le 27 janvier 2025 pour proposer à chacun un poste, un positionnement salarial et décrire ce qui est attendu. Le choix de la revalorisation salariale a été fait dans les cas où la responsabilité était sensiblement accrue.

Globalement, le taux de satisfaction de ces entretiens pour les salariés était élevé. Mais il y a également eu des mécontents, notamment sur la question du salaire pour 8 salariés sur 56. Il y a eu plusieurs situations de rupture dont deux licenciements économiques concernant des salariés en fin de carrière (suite à une modification de poste qui n'a pas été acceptée), et une salariée qui a saisi l'occasion pour lancer sa propre activité, ainsi qu'un contentieux (un CDD non transformé en CDI).

Le montant de ces ruptures s'élève à 180 000 euros. Cela n'impacte pas le budget de l'établissement, puisqu'une provision a été faite pour faire face au risque inhérent à ce type de transformation. La vacance de ces postes aussi compense les indemnités de départ.

Catherine Blondeau souligne néanmoins que face à cet énorme effort de transformation, il faut prendre en compte que sans temps et sans argent, la mener ne serait pas possible. Dans le milieu culturel actuel, des institutions à l'équilibre économique fragile n'auraient pas la possibilité de mener ce type de transformation. S'il y a une volonté des pouvoirs publics à ces transformations, cela demandera des investissements.

**Marie Belleville** présente le nouvel organigramme et ses 5 pôles comportant chacun de nouveaux secteurs.

**Dominique Poirout** souligne que cette présentation démontre le souci de gestion financière et humaine. Elle a fait l'objet d'un travail très long et soigneux, et tout est encore en construction. Elle veut saluer le travail d'écoute et de maîtrise, tandis que les nouvelles missions sont déployées dans le même temps.

**Catherine Blondeau** annonce le dernier sujet important à l'ordre du jour : la politique tarifaire. Il sera demandé de le débattre : il faudra le voter, ou demander à le retravailler si nécessaire.

**Alexandre Thebault** demande si la couverture des 31 postes inclut les recettes de billetterie.

**Catherine Blondeau** répond que les recettes de billetterie financent avant tout les spectacles et non les postes de fonctionnement.

**David Martineau** désire commenter ce sujet. Si 31 postes sont effectivement couverts, leur taux de couverture sera de 38%, plus que chez Starlink (SpaceX), qui a des recettes

commerciales de moins de 38 %, le reste étant couvert par le gouvernement nord-américain ! Il est remarquable, dans le domaine culturel, de parvenir à un tel taux...

#### 4. **Présentation et débat sur la politique tarifaire 2025/2026**

**Dominique Poirout** rappelle les enjeux politiques de la question tarifaire : la grille des prix des billets n'est pas élaborée de la même manière entre un établissement public et un établissement privé. Sans la participation des collectivités, le prix d'un billet serait beaucoup plus cher. Cela garantit une diversification du public. Cette tarification nécessite une bonne gestion, et aujourd'hui une prise en compte de l'inflation, ainsi que du coût des productions qui a également augmenté. Elle conclut que ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2018.

**Catherine Blondeau** reconnaît que l'objectif est d'augmenter les recettes propres. L'équipement a doublé de surface, ces frais de fonctionnement se sont beaucoup élevés. Tous les efforts de financement par les recettes privées ne seront pas suffisants pour développer les recettes nécessaires à la production artistique. La transformation du modèle économique est indispensable, mais elle ne suffit pas à ce que l'établissement puisse assurer toutes ses missions à l'horizon 2027.

Les recettes de billetterie sont un des leviers les plus importants. Catherine Blondeau propose de profiter de la réouverture pour faire un geste de tarification fort. L'augmentation du prix moyen est de deux euros. L'idée est de creuser les écarts : maintenir des tarifs abordables pour les spectateurs en difficulté économique et augmenter sensiblement les tarifs pour les spectateurs qui ont les capacités financières. Grâce à cette politique tarifaire, un peu plus de 100 000 euros supplémentaires devraient être générés. C'est une estimation, tandis que la programmation n'est pas tout à fait terminée.

**Julien Coué** demande si, tenant compte de l'augmentation du prix moyen, certaines catégories augmentent davantage ?

**Catherine Blondeau** explique que le prix moyen est un outil économique : on estime une moyenne sur l'ensemble des billets vendus. Les billets bas tarifs ne sont pas augmentés, les « très-réduits » ont même « baissé », puisqu'ils n'existaient pas. Le nouveau tarif C montre, lui, une augmentation significative, basée à 33 euros alors qu'il correspondait auparavant au tarif A établi à 25 euros avant l'augmentation. Ils sont pour une catégorie de spectateurs jugés en mesure de le payer.

**Dominique Poirout** relève que cette tarification suit le principe de solidarité établie pour les restaurants scolaires.

**Catherine Blondeau** rappelle que ce tarif est inférieur à la valeur effective du billet, qui serait de trois à cinq fois plus cher. Certains gros spectacles sont très chers à produire. Mixt demeure dans une politique publique, en estimant qu'une certaine tranche de spectateurs est en mesure de participer davantage. La volonté première de l'EPCC est de diversifier les publics, afin que davantage de spectateurs bénéficient des spectacles. Il y aura peut-être moins de places haut tarif vendues, mais alors davantage d'offres pour les personnes avec moins de revenus. Le nombre de sièges proposés étant limité, cette manœuvre sert la diversification des publics.

**David Martineau** précise qu'une grille tarifaire n'est valable que si elle est suivie par les politiques publiques. S'il n'y a pas de médiation pour inviter ceux qui peuvent bénéficier de tarifs réduits à venir, ces tarifs ne s'appliquent pas. Cela a été vu dans les quartiers populaires au sujet de la cantine, justement. Si certains spectateurs contestent la grande différence entre les tarifs, David Martineau propose de leur expliquer que toutes les places sont subventionnées en grande partie par les subventions publiques.

**Patrick Germain-Thomas** note qu'on aborde un débat de fonds sur l'intervention publique dans la culture. Toute intervention publique est issue de ressources fiscales.

**Catherine Blondeau** relève que les théâtres ne sont pas des Zénith de 8000 places. Dans une salle de 850 (si ce n'est de 300) places, le rapport au spectacle est privilégié. Elle souligne que pour ouvrir à une diversité de publics, il ne faut pas seulement baisser les coûts, mais aussi travailler avec les éducateurs, les partenaires sociaux. La politique est autant là que sur la question tarifaire.

*Mise au vote, la délibération 2025-03 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés*

**Agnès Paragot** demande si une projection du nombre de billets à tarifs réduits vendus au bout d'une saison est possible.

**Catherine Blondeau** répond qu'avant la fermeture du Grand T pour travaux, il y avait environ 1000 personnes par saison qui accédaient aux spectacles grâce aux billets solidariT. Elle rappelle qu'il y aura des présentations thématiques à chaque CA, et projette qu'il y en aura une sur l'éducation artistique et culturelle, un des piliers de Mixt. Il y aura aussi une présentation détaillée de l'innovation sociale par les arts.

## **5. Siège social et mise à disposition des locaux tertiaires**

**Marie Belleville** propose au CA de valider le changement d'adresse de siège social adresse ainsi que la convention transitoire de la mise à disposition des locaux, qui permet d'être aujourd'hui dans les bureaux.

*Mise au vote, la délibération 2025-04 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés*

## **6. Présentation du futur site Internet de Mixt**

**Catherine Blondeau** propose une présentation du mini site Internet de Mixt qui sera mis en ligne le lendemain du CA.

**Juliette Kaplan** précise que ce site n'est pas définitif. Celui présentant l'ensemble des projets de Mixt paraîtra à la mi-octobre. Celui présenté aujourd'hui est un pré-site nécessaire : Mixt existe administrativement, alors que le Grand T et MDLA poursuivent leurs saisons jusqu'en juin. Le mini-site présenté aujourd'hui ouvre sur plusieurs onglets, donnant à voir le projet, l'équipe, les contacts et les nouveaux postes. Les spectacles vendus dès juin pour le début de la saison 2025/2026 pourront être achetés sur ce site. On y découvre un pan de l'identité visuelle, dont le logo, et l'actualité des travaux.

**Marie Belleville** annonce que le prochain CA aura lieu le 21 mai à 17h30.

**Dominique Poirout** et **Catherine Blondeau** remercient l'ensemble des participants de leur venue.